

RAPPORT

Accompagnement des femmes victimes de violences par Femmes solidaires pendant le confinement en France.

Une approche de terrain, universaliste et féministe.

Juin 2020

Sommaire

1.Présentation de Femmes solidaires	P.2
2.Eléments introductifs	P.3-4
3. Violences faites aux femmes pendant la crise du Covid	P.5
4.Numéros d'urgence	P.6-7
5.Hébergement d'urgence	P.8-9
6.Les ordonnances de protection	P.9
7.Impact du confinement sur l'accès à la justice	P.10
8.Impact du confinement sur l'accès à la santé	P.11
9.Obstacles persistants dans la lutte contre les violences	P. 12-13
10.Conclusion et perspectives	P.14

Présentation de Femmes solidaires

Femmes solidaires est une association féministe, laïque, d'éducation populaire et universaliste. Implantée dans 190 comités et antennes en France et composée d'un réseau de 10 000 femmes, l'association agit contre toutes les violences faites aux femmes sur l'ensemble du territoire.

Femmes solidaires mène des actions de sensibilisation, en milieux scolaires et professionnels mais également auprès du grand public, des actions de lutte contre les stéréotypes sexistes notamment dans les médias et la publicité, des plaidoyers auprès des institutions nationales et internationales et des élu.e.s au niveau national et international et informe les femmes sur leurs droits et les accompagne dans leur dénonciation des violences qu'elles ont subies.

Femmes solidaires est une association militante et de terrain fondée en 1945 et issue des comités féminins de la Résistance.

Elle bénéficie d'un statut consultatif auprès des Nations unies depuis 2004.

Eléments de contexte:

Femmes solidaires, les violences et le confinement

Parmi les 190 comités et antennes Femmes solidaires, 50 proposent habituellement un accompagnement ou un suivi de personnes en difficulté (principalement des femmes en situation de vulnérabilité, notamment des victimes de violences).

Ces accompagnements prennent plusieurs formes:

- Une permanence physique, particulièrement lorsque le comité ou l'antenne dispose d'un local dédié
- Une permanence téléphonique
- Un entretien sur rendez-vous
- Un suivi par mail ou par téléphone
- Un accompagnement annexe: juridique, psychologique lorsque les militantes Femmes solidaires du comité disposent de ces expertises
- Systématiquement: une information concernant les structures spécialisées existantes, et notamment sur l'offre de service public pour lutter contre les violences dans le territoire (hébergement d'urgence, UMJ...)

L'accompagnement de Femmes solidaires est militant : les militantes qui accompagnent des femmes victimes de violences sont à ce titre toutes bénévoles.

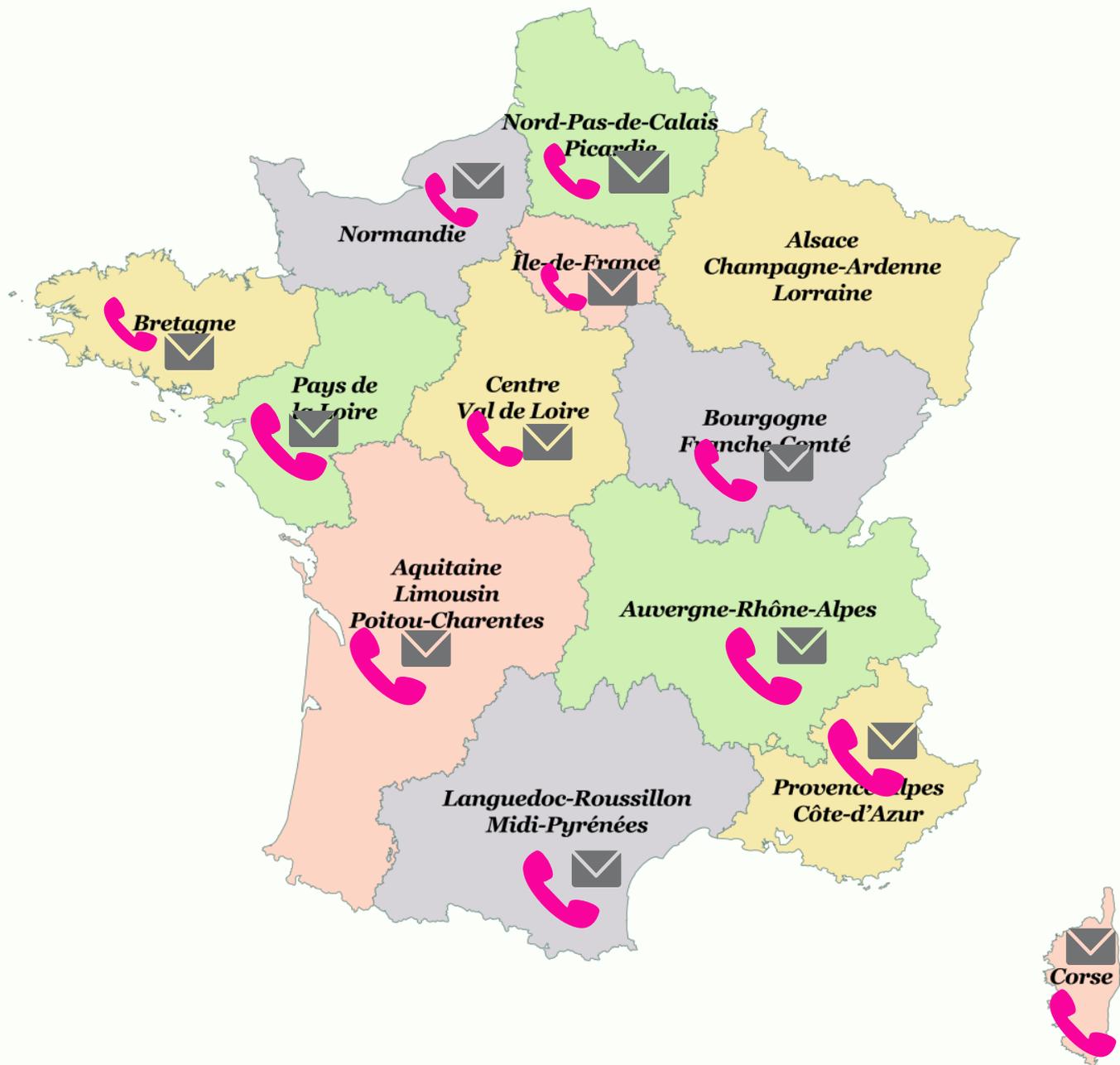
Femmes solidaires forme ses militantes tout au long de l'année et organise régulièrement des temps de rencontres entre militantes qui animent l'accueil des femmes victimes de violences afin d'échanger les bonnes pratiques et de renforcer les initiatives locales et régionales.

Comme chacun.e, nous avons pris acte des dispositions engagées par le discours du Président de la République concernant les mesures de confinement indispensables au ralentissement de la propagation du coronavirus et avons tâché de nous organiser pour respecter ces consignes tout en maintenant notre activité militante.

90% des comités accompagnant habituellement des femmes victimes de violence ont maintenu une permanence téléphonique, et 100% d'entre eux ont maintenu un contact mail

Ce rapport est établi à partir des retours de terrain de nos associations locales. Il est le reflet d'expériences concrètes et de situations qu'elles ont eu à traiter.

Repartition géographique des permanences maintenues



Accompagnement téléphonique (appel ou sms)



Accompagnement mail

Il faut rappeler que notre mouvement est à plus de 99% bénévole. Nos militantes ont pris le temps, en plus de leurs obligations professionnelles et familiales de maintenir une activité bénévole en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences, y compris le maintien de ces permanences.

1. Violences faites aux femmes pendant le COVID

A- Premier constat: pas forcément plus d'appels, mais des cas plus graves

Les comités et antennes qui ont poursuivi un accueil téléphonique lors du confinement n'ont dans leur majorité pas constaté d'augmentation des appels . Cela est dû au manque de liberté des femmes victimes de violences pour appeler directement. Le recours au sms, via le numéro d'urgence du 114 ou plus directement sur les téléphones portables personnels de nos militantes a pu débloquent certaines situations. Nous avons constaté une augmentation des appels des hommes pour des amies ou des connaissances qui ne pouvaient pas appeler, pour prendre des informations et déclencher des procédures, ce qui est inhabituel. Une région a vu ces appels multiplier par trois la Saône et Loire. C'est une région où les femmes sont en très grande précarité et sans doute plus isolé lors du confinement. Là où les appels n'ont pas augmenté, les situations étaient toutefois globalement plus graves lors des appels. Là où habituellement les appels concernent des déclenchements de procédures les femmes ont appelé alors que la situation était très dangereuse et où elles étaient sur le point de quitter le conjoint violent.

B- Hausse de la violence prostitutionnelle

Les comités du Havre (76) , d'Angoulême (16), de Marseille (13), de Seine-Saint-Denis (93) et de Nantes (44) ont également noté une augmentation de la prostitution, dans une stratégie de survie alimentaire et économique de publics fragilisés et en particulier de femmes migrantes. La pauvreté et l'insécurité alimentaire ont engendré une augmentation de la violence prostitutionnelle, subie en majorité par des femmes migrantes en grande précarité.

Un exemple concret

A Marseille, des femmes travailleuses journalières en grandes difficultés se retrouvant du jour au lendemain sans travail. Beaucoup de femmes d'origine africaines erraient dans les rue sans protection sans consignes concernant les gestes barrières à la recherche de combines pour pouvoir se nourrir et nourrir leur foyer. Parmi ces femmes africaines certaines vivent de la prostitution.

C- Le déconfinement

La majorité des comités soulignent que les appels ont considérablement augmenté dès le 12 mai, date du déconfinement en France et de nombreuses femmes appellent chaque jour à l'aide.

Ces appels ont en moyenne été multipliés par quatre par rapport à l'année dernière à la même période.

2. Les numéros d'urgence

A - Les numéros dédiés

Les numéros d'urgence spécifiquement mis en place pour signaler des faits de violences faites aux femmes (ou aux mineur.e.s) sont: le 3919 (numéro national contre les violences faites aux femmes, animée par une équipe de salariées qui redirigent les appelantes vers les structures ou associations locales pouvant répondre à leurs besoins), le 114 (numéro national d'urgence pour les personnes sourdes, également mobilisé pendant la crise du COVID pour recevoir les alertes de femmes victimes de violences) et le 119 (numéro d'urgence enfance en danger).

Points d'alerte: le comité de Vendôme (41) alerte sur le fait que les associations vers lesquelles le 3919 orientent les appelantes ne correspondent pas toujours à leurs besoins ou à leurs capacités de déplacement. Il y a une inégalité territoriale importante y compris au sein du département du Loir-et-Cher entre le nord et le sud du département.

Les antennes et comités de Femmes solidaires ayant maintenu des accompagnements de femmes victimes de violences ont été dans leur majorités contraints, faute de moyens, de recevoir ces alertes sur les téléphones portables personnels. Les alertes sont en règle générale en augmentation le soir (particulièrement le vendredi soir) et le week-end, ce qui fait peser des contraintes supplémentaires sur les militantes qui reçoivent les appels et qui ont été, à certains moments, les seules à répondre aux urgences de ces femmes.

B - Les numéros d'urgence hors numéros dédiés

Le 17 est le numéro d'urgence pour contacter la police. Bien que le numéro soit national, la capacité de réponse au numéro révèle, elle, de grandes inégalités territoriales.

Le comité de la Somme (80) nous alerte sur le fait que, faute de moyens, les commissariats ne peut pas répondre aux appels d'urgence certains soirs et week-end. Le manque de personnels, la diversité des missions confiées aux services de police (notamment, pendant le confinement, la verbalisation des sorties sans autorisation) ont eu un impact sur la capacité d'action, déjà inégalement répartie sur le territoire national en temps normal, des forces de l'ordre.

D'autres commissariats, comme celui du Kremlin-Bicêtre (94) ont mobilisé leurs faibles moyens en priorité sur la lutte contre les violences. Le commissariat de Montceau-Les-Mines (71) a également travaillé efficacement sur la question en lien avec le comité Femmes solidaires de Montceau-Les-Mines (71) qui reconnaît leur qualité d'écoute et d'attention lors d'alertes pour des faits de violences.

C - Les prises de contact hors numéro d'urgence

Nous avons également été contacté via les réseaux sociaux les femmes ont utilisé particulièrement Facebook pour appeler à l'aide, ce qui est nouveau.

Plusieurs comités, dont ceux de Porto-Vecchio (20) et d'Ivry-sur-Seine (94), ont ainsi communiqué leurs coordonnées directement sur leurs pages Facebook associatives. Le comité Femmes solidaires d'Ivry-sur-Seine (94) a enregistré une vingtaine de prises de contact réparties entre le numéro mis en ligne et la page Facebook.

De nouveaux mode de mise en contact avec les femmes ont été mis en place. Certains comités, notamment à Laval (53), ont participé à des permanences dans les supermarchés (une initiative du gouvernement pour faire face aux possibilités limitées de sorties autorisées pendant le confinement) et les numéros de nos permanences d'accueil ont été mis dans les pharmacies et les commerces de proximité.

3. Hébergement d'urgence

A. Inégalité territoriale dans l'accès à l'hébergement d'urgence

Une fois de plus nous ne pouvons que constater l'inégalité territoriale en matière d'hébergement; à Digne-les-Bains (04), le 115 (numéro concernant l'hébergement d'urgence) a pu faire face à toutes les demandes alors qu'à Marseille (13). à 138km de Digne, le 115 a été saturé et de nombreuses femmes y compris avec enfants ont dû dormir à la rue.

Le Montargois (45) ne bénéficie d'aucune place d'hébergement d'urgence, ce qui cause de grandes difficultés en général mais particulièrement pendant cette période de covid19. A La Châtre (36), 50 nuitées d'hébergement d'urgence ont pu être proposées. A Vendôme (41), les places d'hébergement ne sont pas forcément accessibles sans voiture: une femme victime de violences en situation d'urgence s'est ainsi vu proposer un hébergement à Tours, alors qu'elle était seule et non véhiculée avec un enfant de 8 ans. Ce sont les militantes de Femmes solidaires qui l'ont amenées, avec un véhicule personnel, sur le lieu de son hébergement d'urgence. Le comité a par ailleurs été directement sollicité par les services sociaux qui manquaient d'hébergements d'urgence.

Certains hébergements d'urgence sont gérés par des associations et disposent de peu de places disponibles pour des territoires importants: c'est notamment le cas en Seine-Maritime (76), où 29 places d'hébergement d'urgence sont disponibles pour une population de plus d'1 250 000 habitant.e.s.

B. L'exemple de la Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis est un des départements qui, avec Paris, fait figure d'exception, notamment grâce à l'observatoire des violences départementales. Les maisons d'hébergements sont ouvertes et disponibles, comprises d'un CHRS (environ 50 places) et un centre mères-enfants (60 places). Des logements d'urgences (10) ont aussi été mis en place par un bailleur social, Seine-Saint-Denis habitat, par le biais du dispositif Un Toit pour elle. Des places d'hôtel ont été mises à dispositions, aussi pour que les hommes violents quittent le domicile conjugal via le 115, Au total, il a y a eu environ 10000 nuitées durant le confinement financées par le Conseil départemental et la Préfecture de Seine-Seine-Saint-Denis. 18 places d'accueil supplémentaires ont été ouvertes par l'Amicale du nid pour venir en aide aux personnes en situation de prostitution. Le nombre de places d'accueil de l'Amicale du Nid passera à 50 durant l'année. Le comité départemental a demandé à Seine-Saint-Denis habitat la pérennisation des 10 logements d'urgences.

En dehors de la Seine-saint Denis nous constatons qu'il n'y a pas eu de création de place d'hébergement d'urgence dans les villes où nous sommes implantées, sauf à Bastia (20). Le 115 est resté très saturé mais ils semblent avoir comme d'habitude répondu autant qu'il a pu dans toutes les régions essayant de régler un maximum de situation chaque soir, parfois sans succès.

C. Le rôle des bailleurs sociaux

Certains bailleurs sociaux ont mis facilement des logements à disposition des associations pour venir en aide à des femmes victimes de violences. C'est notamment le cas d'Opaly sur le comité Arcueil-Gentilly (94) (10 appartements) et de Plaine Commune Habitat à La Courneuve (10 appartements). Les bailleurs mettent par ailleurs en place des échanges pour faciliter l'extraction de femmes victimes de violences quant un éloignement les sécurise: Opaly (94) a ainsi un accord avec l'office public de l'habitat de la ville d'Ivry-Sur-Seine (94). Il faut également noter l'engagement important de l'office public de Paris sur l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences.

A Valence (26), des bailleurs privés ont proposé à Femmes solidaires de Valence (26) des logements ou locations saisonnières vacants (5) pour les femmes victimes de violence.

4. Ordonnances de protection

Des ordonnances de protection maintenues

La délivrance des ordonnances de protection a globalement été maintenue, notamment à Montargis (45) et Amiens (80) voire a fortement augmenté, comme à Digne-Les-Bains (04).

Selon les informations de l'Observatoire des violences les ordonnances de protection ont été disponibles et accessibles dans le département de la Seine-Saint-Denis (93). On en compte 69 dans toute la France et en Seine-Saint-Denis : 29 demandées et 23 accordées. Les demandes ont été traitées comme affaires prioritaires et « de façon plutôt remarquable » rapporte la présidente de l'Observatoire de Seine-Saint-Denis contre les violences faites aux femmes, Ernestine Ronai. Il y a eu 11 téléphones grand danger attribués. Ces téléphones relient directement les femmes victimes de violences en en grand danger à la police.

5. Impact sur la justice

A- Des tribunaux qui ont traité, dans leur ensemble, les cas urgents

La plupart des comités ont constaté un déroulé relativement normal (étant donné les circonstances) de la justice; à Clermont-Ferrand (63), les tribunaux ont été ouverts pour certains dossiers urgents. Une femme que nous connaissions a ainsi été reçue au tribunal et reconnue victime. Une procédure a été mise en place pour la non-conciliation.

A Perpignan (66), en dépit de moyens très limités, le tribunal a tâché de faire face et de traiter rapidement et efficacement les faits de violences.

A Montargis (45), le tribunal a ouvert il y a peu de temps. Une audience dédiée aux violences a eu lieu le 8 juin.

B- Des exceptions préoccupantes

L'accès à la justice peut prendre plusieurs années, qu'il s'agisse d'affaires pénales (viols et violences diverses) ou pas (divorce). Cette lenteur du système judiciaire a été dans certains territoires aggravée pendant le confinement.

A Vendôme (41), 3 femmes accompagnées par FS ont vu leurs audiences repoussées de plusieurs mois pour raison sanitaires. Le tribunal de Blois a été fermé dès le début du confinement.

A Bastia (20), un procès pour violence qui était déjà attendu depuis plusieurs années (en raison d'une certaine protection dont bénéficie les personnes responsables de ces violences) a encore été repoussé. Il est parfois plus rapide et plus efficace de faire poursuivre l'affaire dans un autre tribunal. Ces difficultés ont notamment durement impacté les cours d'asile, dont l'OPFRA. Par ailleurs, le confinement a renforcé l'urgence d'augmenter l'aide juridictionnelle pour les avocats et avocates : les femmes victimes de violences sont souvent confrontées à des difficultés financières, même passagères, qui ne leur permet pas toujours de bénéficier d'un.e avocat.e en dehors de l'aide juridictionnelle (une aide financière au paiement d'un.e avocat.e par l'Etat). Cette aide rémunère très insuffisamment les avocat.e.s qui l'acceptent, ce qui limite le nombre d'avocat.e.s disponibles pour ce genre d'affaires.

Au Havre (76), certaines femmes ne veulent pas aller en justice par peur des représailles de monsieur ou de la famille de monsieur. Nous les incitons à porter plainte et même nous les accompagnons au commissariat ou à la gendarmerie quand elles sont d'accord. Le week-end de la Pentecôte, la présidente du comité du Havre a voulu déposer un signalement au procureur pour une urgence et n'a pas pu le faire faute de boîte aux lettres ou de permanence à sa connaissance. Il s'agissait déjà du 3^{ème} signalement pour la même personne. La nuit du lundi au mardi, madame a reçu des coups terribles et elle est allée au GHH toute seule et là tout s'est déclenché. Pendant le COVID, le tribunal est toutefois resté ouvert et les femmes y ont eu accès; les militantes du comité les y accompagnent souvent car elles sont tétanisées.

En Seine-Saint-Denis, des plaintes pour violences psychologiques ont été refusées car considérées comme non urgentes.

6. Impact sur la santé

A- Urgence fait loi, y compris à l'hôpital

Le risque de saturation des hôpitaux par les malades du coronavirus a entraîné des décisions drastiques: fermetures de services entiers à l'exception des patients positifs au COVID19, annulation des procédures non urgentes.... Cette situation d'exception a toutefois accentué des difficultés d'accès à la santé déjà existantes en temps normal. L'inégalité territoriale est frappante en terme de santé, obligeant les patientes dans certains territoires à des déplacements importants pas toujours possibles en transports en commun (et donc assujettis à la possession d'une voiture et la capacité de conduire, même malade ou blessé ou d'être conduit à l'hôpital que ce soit par des services d'urgence ou des proches). Les situations auxquelles sont confrontées les femmes que nous accompagnons sont, pour certaines, si graves, que leur prise en charge psychologique est une urgence croissante.

A Digne-les-bains (04), la maternité de l'hôpital public de 15 lits dont 2 lits d'IVG a été menacée de fermeture pour transformer les lits en lits Covid. En remplacement, un transfert était prévu dans un autre hôpital du département à Manosque à 50 kms. Plusieurs manifestations ont rassemblé des patient.e.s, associations et élu.e.s devant l'antenne départementale de l'ARS Paca (ex-DDASS).

A Marseille (13), les délais d'attente dans l'accès aux hôpitaux et cliniques ont été importants pendant toute la période du COVID19.

A Vendôme (41), L'accès des femmes aux services de santé sexuelle est habituellement impossible sur le territoire (41 nord). Une femme a fait une fausse couche à la fin du confinement et a été reçue à Tours (37) à 1H en voiture de chez elle.

Au Havre (76), certaines femmes ont été renvoyées du Groupe hospitalier du Havre (GHH), parce qu'elles ont plus de 70 ans (sauf aux urgences!!). D'autres femmes n'ont plus de médecin traitant pour des raisons diverses. Pour la santé reproductive, les traitements ont été suspendus.

A Amiens (80), les difficultés en temps normal ont été accrues par le confinement, des services entiers ayant été fermés au profit de la lutte contre le COVID19.

B- De bonnes initiatives locales

L'hôpital de Montargis (45) est resté accessible aux femmes ayant besoin d'effectuer des IVG.

Concernant la santé reproductive il n'y a pas de service pour cela.

A Arcueil et Gentilly (94), l'IVG chirurgicale est maintenant accessible au Centre Municipal de Santé (3 médecins savent le faire) et 4 IVG avaient été pratiquées pendant le confinement. Les centres de Protection Maternelle et Infantiles (PMI) ont été regroupées à Gentilly et ont continué les vaccinations (tous les bébés ont été vaccinés) ; Dr Peroz (psychologue) a maintenu un suivi tout le long du confinement et a accepté de nouveaux patients; Une autre psychologue a travaillé en lien avec la Maison des Solidarités, une structure accueillant du public habituellement.

7. Obstacles persistants à la lutte contre les violences

De graves dysfonctionnements

La période du confinement a exacerbé un constat que nous faisons depuis des années: nous observons parfois de graves dysfonctionnements, notamment dans la prise des plaintes des femmes victimes de violences mais également dans le traitement judiciaires de ces cas. Les alertes continues et le plaidoyer des associations de terrain a permis une relative prise de conscience dans certains commissariats qui n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire national.

Pendant le confinement, il est arrivé, notamment à Marseille (13), qu'un appel aux services de police pour signalement reste sans réponse, la prise de plainte en ligne censée être effective ne l'était pas. Un commissariat de secteur était fermé, un autre affirmait ne pas pouvoir prendre de plainte. A Clermont-Ferrand (63), pendant le confinement, la gendarmerie a refusé de se déplacer au domicile d'une femme qui subissait des violences.

Une prise en charge morcelée

La lutte contre les violences faites aux femmes nécessite une prise en charge globale: le signalement doit pouvoir être fait dans de bonnes conditions, auprès d'équipes formées à cet effet et en garantissant la confidentialité de la victime au moment du signalement (notamment en mettant en place des dispositions lui permettant de s'annoncer au commissariat discrètement). Le travail en réseau doit être renforcé: à Valence (26), les associations de lutte contre les violences faites aux femmes et certaines élues ont des difficultés à obtenir des chiffres clairs de la part du commissariat...

Des solutions d'urgence doivent être déployées sur l'ensemble du territoire national: qu'il s'agisse d'obtenir le départ du conjoint ou ex conjoint violent du domicile ou d'éloigner, à sa demande, la femme victime de violences, les situations urgentes doivent pouvoir être traitées de manière urgente. La santé des victimes, physique et psychologique doit être une priorité conjointe avec la mise à l'abri physique suite aux violences. Pour lutter contre les violences, il faut lutter contre toutes les violences et à tous les niveaux de la prise en charge. La prise en charge partielle des violences s'exprime également dans une profonde et persistante inégalité territoriale.

L'inégalité territoriale

L'accès aux droits, qu'il s'agisse de la justice, de la santé, du logement, des transports ou même de l'éducation n'est pas garanti sur l'ensemble du territoire national. L'absence de structures, le manque de moyens des structures existantes et leur saturation rapide laisse des territoires entiers en rupture d'égalité nationale. Quelle est l'existence réelle d'un droit quand il n'est pas garanti de la même façon en fonction de l'endroit où l'on habite? L'inégalité territoriale dans la prise en charge des victimes de violences résulte également de la différence dans les prises en charges et des politiques publiques locales. Cette inégalité territoriale aggrave les risques encourus par les victimes situées dans ces territoires et a des conséquences catastrophiques sur leur accès à la santé. Pour faire reculer les violences, il faut les faire reculer partout.

L'invisible précarité

La précarité impacte de manière disproportionnée les femmes (majoritaires dans les emplois à temps partiels, les emplois faiblement rémunérés et les familles monoparentales.) Le confinement a renforcé la précarité des femmes à plusieurs niveaux: par le biais d'une diminution des revenus, de l'augmentation des dépenses (alimentaires, avec la fermeture des cantines scolaires et d'hygiène avec l'augmentation d'achat de produits d'entretien et désinfectants), de la précarité numérique (le télétravail et la classe en ligne ayant été obligatoires en cas d'absence de chômage partiel, et l'équipement informatique des foyers étant inégal). Cette précarité, voire pauvreté, reste largement invisible dans la lutte contre les violences alors qu'elle est déterminante.

Entendre enfin toutes les voix

La tolérance sociétale face aux violences doit continuer à baisser pour améliorer et accélérer les signalements, le plus tôt possible. Les médecins et tous les professionnels de santé doivent être formés à ces questions dans leur formation initiale. Il était possible, pendant le confinement, de signaler des violences dans des pharmacies. mais certaines pharmacies, notamment à Marseille, n'ont pas eu de demande ; certaines de ces pharmacies, interrogées par le comité de Marseille disaient se sentir démunies si cela se présentait...

Nous avons toutefois la preuve avec l'utilisation du 114 et l'expérimentation des centres commerciaux: il reste une nécessité d'une multiplicité des moyens de signaler les violences.

Conclusion et perspectives

La crise sanitaire a entraîné un basculement des priorités: limiter la propagation du virus a été la priorité nationale, justifiant le confinement de l'intégralité de la population pendant plusieurs semaines.

Les violences faites aux femmes ont toutefois continué, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où 80% des agresseurs sont connus de leurs victimes. Les moyens mis pour faire face à ces violences ont été inégaux sur le territoire national, ce qui a entraîné une variété de situations, de l'excellente prise en charge au refus de la prise des plaintes.

Cette inégalité persistante est inacceptable, elle constitue une rupture dans l'égalité entre les citoyennes.

La prise en charge des violences a continué de reposer de manière disproportionnée sur les militantes, qu'il s'agisse d'aiguiller les personnes victimes de violences, de les informer sur leurs droits ou encore de faire valoir ces droits. Encore une fois, le travail gratuit, invisible des femmes a permis à la société de tenir.

L'engagement de l'ensemble de la société, et notamment de toutes les institutions, est indispensable pour faire complètement disparaître les violences faites aux femmes sous toutes leurs formes.

Femmes solidaires poursuit ses actions militantes de terrain sur l'ensemble du territoire national pour faire reculer toutes les violences, sur tous les territoires.